IMPRIME' ET PUBLIE'
TOUS LES
Mardis dans la matinee.

LE TEMPS.

Le plus grand bien du plus grand nombre.

PAR FRS. LEMAITRE,
No. 29,
Rue St. Paul, Montreal.

VOL. I. MONTREAL, MARDI, 11 SEPTEMBRE 1838. NO. 5.

POESIE.

A L'HONORABLE M. L'ORATEUR PAPINEAU.

—ooo—

Hélas ! déchu de ton sublime espoir,
Ma muse te suivra sur la terre étrangère,
Où l'ombre te grandit comme l'astre du soir !
Elle honore ton nom, car mon cœur le vénère.
Ta grande âme s'épure au creuset du malheur,
Et ton cœur se nourrit de souvenir d'honneur !
O fils aîné de ma patrie !
O toi ! de ton pays et l'orgueil et l'espoir !
Evoque ton passé comme un vivant miroir.
Un monument s'élève à ton génie,
Ce monument est immortel :
L'amour te l'érigea dans l'âme de tes frères
Comme on bâtit un saint autel
Pour transmettre à nos fils le culte de leurs pères !....

Qu'importe que mes pleurs suivent ton souvenir
Quand le malheur dévore un si grand avenir ?..
Ta chute ton exil rend ma lyre muette....
Mais, c'est à te chanter que grandit un poète !
Sacré martyr de liberté !
Gémiras-tu long-temps dans ta captivité ?
As-tu vu périr ta mémoire ?
Au livre du destin ton nom a-t-il pâli ?
Ne trouverait-il plus une page de gloire,
Ce nom que tu gravas au cœur d'un ennemi ?..
Tu vieillis de jours d'infortune
Pour re'eunir à la prospérité :
Ton astre a son déclin,—le soleil et la lune
S'effacent dans la nue au tems d'obscurité :
Mais leur splendeur plus pure
Rayonne la Nature
Quand ils viennent tout radieux
Reprendre leur beau cours dans la voute des cieux :
Tel, sur le Canada, comme une étoile heureuse
Renait, en souriant la nuit voluptueuse,
Tu reviendras, un jour, brillant de ton éclat,
Régner dans la Tribune et gouverner l'ETAT !
O PAPINEAU ! j'ai chéri ta mémoire
Et je ne mourrai pas sans chanter ta victoire !
Ton front n'a pas courbé sous le sceptre des rois,
A ce front plébéien nivelant la couronne,
Ton cœur n'adore pas le prostitué d'un trône
Ni ses serviles lois !
....
....
Les cœurs de tout un peuple ont frémi d'être esclaves
Et palpité de liberté :
A la voix de NELSON la cohorte de braves,
Sous l'immortel drapeau marchant avec fierté,
Sut mêler son sang pur à du sang mercenaire
Dont a rougi nos fers la marâtre Angleterre !
Et toi, brave CHENIER, magnanime héros,
Dont la cendre sacrée éveille nos sanglots,
Ton vengeur sortira du champ où tu reposes !
Sur le tertre où tu dors, ils est des lauriers-roses
Qui devaient couronner ton front ...
Dans la foule des morts le trépas te confond,
Mais ces mots, à jamais, se liront sur ta tombe :
«Un martyr gît ici pour qu'une larme y tombe !

J. G. BARTHE.

Correspondances.

M. le Redacteur,

Le *Morning Courier* de ce matin m'a suggéré le sujet de cette communication, par l'extrait qu'il cite d'un discours prononcé par lord Durham en 1834, à Glasgow. Le premier réformiste de l'Angleterre, comme il a été convenu d'appeler lord Durham, censure fortement "une administration libérale" de s'entourer de *torys*. Voilà qui est bien, c'est de l'honnêteté, de la consistance dans les principes Mais comment "l'administration libérale" du Bas-Canada, a t-elle pu *s'entourer* de M. Adam Thom, *Tory* dans toute la force du terme. et l'ennemi politique le plus acharné des whigs, des libéraux, des radicaux, même du premier radical du comté palatin? Le *Morning Courier* voudrait-il nous dire *franchement* comment il est possible de concilier cette nomination avec le discours de Glasgow ? Nous le prions de l'expliquer autrement qu'en comparant, comme il l'a fait dernièrement, lord Durham à une *montagne* et M. Adam Thom à une *souris*. Ah ! quelle *souris* !

En attendant, il convient de rapprocher ce fait de plusieurs autres qui depuis quelque tems se sont passés sous nos yeux. Je laisserai aux lecteurs honnêtes de toutes les nuances le soin de les apprécier et d'en déduire les conséquences qui leur paraîtront en découler naturellement.

Le *Mercury*, depuis l'arrivée de lord Durham, est journal *officiel*, et ses colonnes sont ouvertes aux écrivains arrivés dernièrement d'Angleterre. Du reste, la métamorphose n'est pas bien grande. Car ce journal avait pour ainsi dire mission d'être tory, whig et radical, selon les administrations du jour.

La *Gazette Nelson*, son dévouement est bien connu. Elle dit souvent : "Nous sommes autorisés à dire etc. etc."

Voici pour Québec, venons à Montréal.

Le *Morning Courier* a pour Editeur M. Dunkin. Il est aussitot attaché à une branche de la haute commission ; et M. Smith propriétaire ou second éditeur de ce journal, reçoit la promesse de faire partie de quelque nouvelle commission.

Il y avait autrefois deux presses populaires, "la *Minerve*" et le "*Vindicator*." Le 28 juin arrive, et propriétaires et éditeurs sont relégués sur une terre étrangère, et défense leur est faite de rentrer dans le pays sous peine de mort, et cela sans procès.

Reste le *Herald* qui ne veut pas mettre bas les armes, et qui depuis la nouvelle de la mission de lord Durham, l'avait continuellement attaqué. Enfin M. Thom, défenseur, si ce n'est auteur de l'*honnête* pétition sur les droits seigneuriaux, rejetée par lord Durham, est invité à se placer sur les bancs officiels, oui, M. Thom le premier collaborateur du *Herald*.

Voila des faits. Je n'ai voulu qu'en faire le rapprochement, convaincu, comme je le suis, que la presse est libre en Canada.

UN HERMITE.

.......8 Septembre.

MONTREAL,

Mardi 11 Septembre 1838.

Le jour viendra.

Dans un article du *Mercury*, son rédacteur, ou si l'on veut quelque fesseur, a cru devoir parler de la *Quotidienne* sur le même ton que l'avait fait naguères le *Morning Courier*, dans lequel on voit assez communément depuis long-temps des productions de la même trempe que celles du *vice messager* de l'olympe. On dirait qu'ils ont de régenter mission toute spéciale. Le plus sage conseil qu'on puisse leur donner, c'est de s'épargner des peines absolument inutiles. L'auteur dont la tirade a fourni matière à ces remarques est dans une grande erreur s'il croit facile ici de faire des dupes par d'habiles feintes et des assertions tranchantes. Ces petits moyens, imités d'une politique qui peut avoir ailleurs des succès qui tiennent à des circonstances particulières n'en ont jamais ici que d'éphémères. Ce n'est qu'à ceux qui tiennent les rênes de l'administration qu'ils en imposent. On les trompe en leur persuadant qu'on travaille avec *succès* l'opinion publique et qu'on lui fait prendre la direction qu'on leur inspire le désir de lui donner. Combien de gouverneurs ont tour à tour été, depuis 1810, les jouets de ces manœuvres !

Que d'anecdotes piquantes, autant qu'instructives en ce genre, il serait avantageux de mettre sous les yeux du public ! Que de révélations pourraient l'éclairer sur la conduite d'hommes que nous avons vu, marchant à la lueur trompeuse de ces préjugés dans le sentier de passions qui leur étaient étrangères, finir par rester dans l'ornière qu'elles avaient creusée, pour les arrêter dans la carrière de justice qu'ils s'étaient sans doute promis de fournir et leur faire sacrifier également les intérêts du peuple et du gouvernement.

Le jour viendra peut-être où l'histoire dévoilera ces mystères, qui pourtant ne sont ici d'une impénétrable obscurité que pour les administrateurs. entre lesquels et la masse des habitans de la province il se trouvent toujours des échos qui ne rendent jamais rien d'une manière fidèle, ou qui tronquent tout ce qu'ils répètent, et qui ne peuvent devenir que des illusions. Puisse le ciel avancer ce jour d'espérance ! En attendant disons qu'un événement presque inaperçu, quoiqu'il eût pu faire à d'autres époques une sensation profonde, a réveillé dernièrement le souvenir d'un trait que nos lecteurs nous sauront gré de leur avoir fait connaitre.

Un ancien fonctionnaire, respectable comme homme privé, n'en avait pas moins conservé d'aveugles préjugés d'enfance, d'éducation, au point de ne voir dans les Canadiens, disait-il, que des ennemis, des Français, des jacobins, et à la fois des superstitieux catholiques, des esclaves de leur prêtres et des partisans de la plus folle démagogie, des hommes enfin qu'il était à tout prix nécessaire de dépouiller de ces droits que les lois de l'empire attachent à la naissance des sujets britanniques, de ceux qui sont partout l'appanage du citoyen, de ceux de l'humanité, qu'ils étaient de justes objets de proscription. Cette alliance de vertus particulières et de profonde immoralite sous d'autres rapports est ici malheureusement trop commune. Du moins, franc dans sa haine, il n'y joignait pas cette astuce qui chez beaucoup d'autres s'y trouve inséparablement unie. Personne ne soupçonnait sa sincérité.

Tel était l'homme auquel un de ceux qui se sont trouvés chargés de l'administration du gouvernement de la province crut devoir s'adresser dans de graves circonstances pour lui demander des renseignemens sur quelques objets d'une haute importance, et surtout sur des faits dont une connaissance exacte put seule le guider dans sa conduite. Le donneur d'avis ne manqua pas de suite, en entrant en matière, d'accompagner sa narration de toutes les explications propres à faire prendre la direction qu'il souhaitait à celui qui lui donnait cette marque de confiance, lui présentant les faits sous les points de vue dans lesquels il les envisageait lui-même. indiquant les conclusions qu'on en devait tirer, le parti qu'il était nécessaire de prendre pour *assurer la marche du gouvernement* dans le système auquel il tenait avec tout le zèle *d'un vrai croyant*.

Il se donnait la plus ample carrière, quand l'homme en pouvoir l'interrompit, pour lui dire, entr'autres choses: "Je vous " crois incapable d'avoir l'intention, même " la plus éloignée, de me tromper ; mais " ce ne sont pas vos opinions qu'il est im- " portant pour moi de connaître. C'est des " faits dont j'exige que vous me traciez le " tableau. Quant aux conclusions, c'est " à moi qu'il appartient de les tirer." Cette observation fut accompagnée de tous les ménagemens par lesquels un homme bien né sait toujours adoucir ce qui, vis-à-vis d'un inférieur, peut sentir le reproche ou la censure. Elle eut l'effet qu'elle était de nature à produire sur un homme d'honneur.

Les démarches de l'administrateur qui suivirent ne furent nullement d'accord avec le système du bénévole et zélé conseiller, qui, cédant pourtant à l'impulsion du devoir, seconda l'administrateur de la manière la plus loyale. Elles furent on ne peut plus heureuses : elles étaient honnêtes.

Un ou deux autres qu'on avait vu comme lui tenir à différentes reprises les rênes du gouvernement de la province, à la suite de violente secousses, purent à leur tour y rétablir le calme comme par enchantement. Ce ne fut pas en inspirant des craintes, plus qu'en fesant des menaces. Ils ne firent point de promesses, ne distribuèrent point de faveurs. Ils ne s'occupèrent pas même à se faire des créatures. Dédaignant la ruse et l'intrigue, ils ne flattèrent pas des erreurs, ils ne caressèrent pas des préjugés, ils ménagèrent encore moins des passions qui cependant semblèrent en quelque sorte expirer du moment où les fureurs des caméléons qu'elles avaient agites parurent n'être qu'un objet d'indifférence.

Le petit nombre de ceux qui perdirent de leur importance dans la même proportion que la satisfaction devenait plus générale dans le pays, ne se permirent pas même de murmures. Ils ajournèrent chaque fois leurs vociférations, pour y revenir dans un temps plus favorable. Il semblait qu'on eût perdu l'idée de parti, surtout de différence d'origine et, à ce titre, de la supériorité d'une faction sur la masse de la population. Ces distinctions parurent ridicules, comme elles étaient méprisables.

Enfin, ceux qui jusqu'alors, sous d'autres noms, comme ils l'ont fait depuis sous celui de constitutionnels, avaient exhalé contre leurs concitoyens canadiens les sentimens de ce fanatisme qui ne se retrouve guères que dans la dernière classe du peuple en Europe, purent vivre avec nous comme s'ils avaient oublié les torts dont ils s'étaient rendus coupables à notre égard. En voyant s'évanouir l'espérance d'exploiter pour leur avantage exclusif toute la puissance publique, en affectant de defendre des intérêts de caste, en tarissant en même temps toutes les sources de la prospérité générale, ils sentirent ce que comportaient de bizarre ces prétentions dont ils n'avaient pu se dissimuler l'injustice. Aussi se résignèrent-ils à partager le bonheur dont ils ne pouvaient plus nous priver.

Si on ne parle pas ici spécialement de la masse du peuple, c'est qu'il doit être inutile de faire observer que la confiance dans les protections des lois, l'espérance de voir leur règne s'établir d'une manière permanente avait suffi pour ramener l'équilibre. Aussi, la reconnaissance a t-elle gravé dans les cœurs le nom comme le souvenir d'un homme qui put dire avec l'assurance que donne l'expérience qu'ici la ruse n'était pas un moyen de succès, mais que pour en obtenir de constans dans l'administration du gouvernement de la province, il suffisait d'être honnête. Il fut l'ami du pays.

—oo ooo—

Une chose existe bien réellement dans le Bas-Canada, depuis long-temps, sans que le pouvoir ait eu l'air de s'en apercevoir, quoique tout le monde la voie et la sente, c'est l'influence de certaines personnes sur ce pouvoir même, influence parfois directe, souvent occulte, mais toujours insinuante, toujours tendue, toujours plus ou moins triomphante. Ces personnes sont désignées, tantôt sous la dénomination de gent officielle, tantôt sous celle de minorité, de bureaucratie, de "constitutionnels," de tories, de prétendus *british*, etc. Enfin, elles ont une manière d'être si extraordinaire, qu'il est difficile de lui attribuer un nom propre, qui lui convienne dans tous ses rapports, chacune de ces dénominations lui étant également applicable dans des phases diverses. De-là la nécessité de les lui conserver toutes ; seulement il faut un certain tact, puis une connaissance intime de leurs habitudes, pour en faire l'application avec justesse. Oligarchie, voila cependant le mot qui les désigne le mieux, du moins pour le passé ; car il n'est pas a présumer qu'un homme tel que lord DURHAM consente à porter le joug d'une coterie quelconque, quoiqu'il puisse lui arriver quelquefois de subir les influences qui rayonnent autour de lui. Le même parti existe dans le Haut-Canada, mais là il est désigné avec plus de bonheur sous le nom de *Family Compact*.

C'est donc le *pacte de famille* qui, dans le Haut comme dans le Bas Canada, préside en quelque sorte aux destinées de ces colonies. Cependant les mêmes moyens n'assurent pas son règne dans les deux provinces. Dans le Haut-Canada, où la population est moins hétérogène, les préjugés découlant de la différence d'origine ont pris des racines moins profondes qu'ici, où les presses tories calculent leur existence sur ces préjugés; aussi cette clique est obligée de recourir à d'autres élémens pour sa subsistance. Ces élémens ne manquent pas : ils se trouvent dans une classe de personnes que des goûts de luxe ou de dissipation, puis une éducation fausse, relativement au peuple parmi lequel elles sont venues habiter, ou le défaut d'éducation, prédisposent en faveur d'un système de combinaisons au moyen duquel elles puissent se procurer ce qu'elles n'ont pas par elles-mêmes, mais ce qu'il leur faut néanmoins pour s'assurer leurs jouissances. Ils se trouvent dans une classe assez nombreuse d'officiers à demi-paie, de chercheurs de places et surtout d'orangistes, tous gens accoutumés à regarder le pouvoir comme leur propriété légitime, et qui peuvent tout pour s'imposer. Ils se trouvent dans les dispositions du pouvoir même, du pouvoir local d'abord, qu'un infinité de circonstances, qu'il serait trop long d'énumérer, portent en dehors des exigences du peuple, puis du pouvoir métropolitain, dont on parvient toujours à éluder les bonnes intentions, mais qu'il est si facile de fourvoyer, à raison de son éloignement des lieux, et de ses sympathies, naturellement acquises aux existences de sa création. Ils se trouvent enfin dans une classe élective, qui a trouvé le secret de s'établir en permanence au moyen d'une classe électorale confectionnée pour cela, classe électorale de circonstance s'il en fut jamais.

Dans le Bas-Canada, cette oligarchie procède tout différemment. Les préjugés nationaux sont le levier dont elle se sert incessamment pour s'élever et se maintenir: otez-le lui, et elle tombera à plat. Voici comme elle parle au pouvoir : "Nous sommes venus nous établir en Canada sur la foi du gouvernement anglais ; nous et nos enfans avons droit à sa protection. Nous reclamons de l'Angleterre certaines concessions qu'il nous faut absolument : nous représentons dans la colonie les lumières, la civilisation, les richesses, l'agriculture, l'industrie et le commerce, le commerce surtout, cela, il nous le faut. Emplois et honneurs, tant lucratifs qu'autrement, voila notre partage Et pourrions nous jamais consentir à vivre ici, dans cette colonie anglaise, selon le principe du plus grand bien du plus grand nombre? Les Canadiens sont par rapport à nous comme dix est à un, mais ils sont d'origine française, crime énorme, stigmate qui avilit cette race ; ils sont ignorans, rebelles, revolutionnaires, ils n'aspirent qu'à renverser le gouvernement et à nous dominer. Entr'eux et nous, le choix est facile, certes. Eux veulent la république, nous, nous voulons la connexion avec l'empire ; peut on balancer? A nous le commandement, à eux l'obéissance."

Quelque extravagant que puisse paraitre un pareil langage, c'est pourtant celui que l'oligarchie ne cesse de tenir depuis près d'un demi-siècle. Lisez tout ce qu'elle a écrit, et vous trouverez que tel est le fond de ses pensées.

Voila pourtant comme on s'y prend pour perpétuer un ordre de choses contre nature, et c'est de la sorte que le *Family Compact* prolonge son règne, au détriment des intérêts et du bonheur de l'Angleterre et du Canada. Cependant son terme ne peut être éloigné, si les Canadiens s'entendent à faire valoir leurs intérêts, qui reposent sur une égale justice pour tous, à se rallier autour de l'homme qui a entrepris la grande mission de régénérer le pays, et si lord DURHAM, fidèle à ses doctrines libérales, à sa belle réputation, l'est aussi à sa promesse d'impartialité.

—oooo—

Ceux qui se qualifient de constitutionnels par excellence ont pu, jusqu'au moment où lord Durham a pris les rênes de l'administration, posséder dans la province sur l'exécutif et sur la première et la seconde branche de la législature, l'ascendant le plus marqué, la remplir à leur gré, ainsi que tous les corps administratifs et judiciaires, jusqu'à la cour d'appel et à la commission de la paix ; exercer la même influence quant à la nomination des shérifs, revêtus du droit de sommer les jurés qui décident sur la vie, l'honneur, la propriété, la liberté du citoyen; puis, présider de même à la distribution des terres à concéder, dans laquelle on sait qu'ils ne se sont certes pas oubliés. Cependant, ces honnêtes citoyens n'ont cessé de faire retentir la province et l'Angleterre elle-même de leurs plaintes contre les Canadiens. Cette année surtout, ils ont plus que jamais reclamé la proscription en masse du peuple de ce pays. Dernièrement, on observait que dans le journal dont le rédacteur se donne comme leur organe, on appelait le *meurtre à l'appui de ce système atroce*.

On n'a peut-être pas assez remarqué quels ont été, dans ces dernières années, les plus graves sujets de leurs vociférations, On a jusque dans le Conseil législaf entendu dire à l'un de ceux qui parlaient comme leurs échos que le système d'élection, s'il était adopté par rapport aux membres de cette branche de la législature, serait pour eux de tous les jougs le plus insupportable, au point qu'ils se croiraient justifiés de prendre les armes pour le repousser. Depuis, d'autres ont parlé plus ouvertement encore, et menacé de briser les liens qui nous attachent à l'empire, même de se jeter dans ce qu'on nommait le tourbillon de la confédération des républiques voisines, où les membres de la seconde branche sont élus par leurs concitoyens. Ce n'est qu'une des contradictions bizarres entre mille autres que l'on pourrait citer, dans lesquelles ces habiles politiques s'enferrent journellement. Que de cris semblables ils ont poussés jusqu'à l'année dernière !

Depuis, leurs menaces sont devenues plus violentes encore ; mais elles ont eu pour motif un danger qui, et l'on peut les en croire, les effrayait bien davantage et attisait dans leurs cœurs des passions bien plus ardentes. C'était celui que le gouvernement exécutif n'usât de sa prérogative pour accorder le pardon à ceux que leurs vengeances n'ont pas été capables d'atteindre. A leurs yeux, ce n'est pas assez du sacrifice de nombreuses victimes, que la terreur, inspirée par des mesures subites, imprévues, et qu'on pourrait qualifier par d'autres épithètes, ont jetées dans les bras de la mort ou dans les malheurs de l'exil, exposées aux étreintes de poursuites judiciaires, dans des circonstances comme celles que tout le monde connait.

Que dire, en songeant que ces hommes, qui se targuent sans cesse d'une exclusive *loyauté*, d'attachement et de soumission au gouvernement, ne se sont pas contentés de menacer de leurs anathèmes l'exécutif, même depuis que lord Durham se trouve à la tête du pouvoir, s'il pardonnait aux accusés; mais d'immoler de leurs propres mains, ceux dont il refuserait le sang à la soif brûlante qui les dévore, d'abjurer par la même raison, leur allégeance, de tourner contre le gouvernement les armes qu'ils en ont obtenues pour le défendre, et d'appeler les habitans des Etats-Unis à leur secours pour s'y soustraire. Et ils se disent....civilisés !

—ooooo—

Correspondence du general Wool, des E. U. et Sir John Colborne.

Parmi les papiers imprimés par la chambre des communes se trouvent cette correspondance. On voit par là que ce dont les patriotes ont accusé Wool, est pleinement justifié. Il n'y a plus de doute que W. ne fut l'agent spécial de Colborne : il communiquait tout à Montréal. Il prenait un soin tout particulier à *donner toutes les informations* qu'il pouvait recueillir. Dès le 17 février dernier sir John Colborne écrit au baron Glenelg: "que le général Wool, était à Plattsbugh, et lui avait écrit qu'il ne laisserait passer aucunes armes pour les patriotes, et qu'il les disperserait. Sir John Colborne espère que les efforts des généraux Scott et Wool auront l'effet d'arrêter les invasions dont les rebelles ménacent depuis quelque-temps, avec l'assistance de leurs amis des E. U." Ainsi Wool donna information à Colborne long-temps avant l'expédition projetée de Messrs. Nelson et Côte ; le 3 mars Colborne communiqua à lord Glenelg la nouvelle de la reddition de N. et C. au général Wool, et il ajoute que ces Messieurs avaient 1500 armes, 3 pièces de canon, et une grande quantité de munition. Colborne croit que Wool a fait tout pour empêcher les rebelles de s'organiser et en même temps pour saisir les armes dont les Américains les ont nanties. Wool, le 1 mars, avait écrit à Colborne que Messrs. Cote et Nelson s'etaient rendus à lui ce jour là vers deux heures P. M. près du Canada, avec leurs munitions &c. Il les avait fait tous deux prisonniers avec les autres chefs, et allaient les livrer aux autorités civiles américaines. Wool dit qu'à présent la frontière du Nord va être tranquille, et ne sera plus troublée. Il envoie le lieutenant Sawyers, de la marine américaine porter cette lettre à Colborne, celui-ci doit lui fournir plus de renseignemens.

Le 27 février auparavant: Wool avait informé Colborne que plusieurs citoyens respectables des E U. lui avaient représenté que tous les chefs rebelles avec des Canadiens et des américains, avaient laissé Plattsburgh, dans 40 sleighs, chaque homme ayant une converte et un fusil, et qu'ils se dirigeaient sur Alburgh ou Hog Island ou Missisqui-Bay ou Highgate. Le porteur de cette commission à Colborne, était l'aide de camp de Wool, Capt. Smith, et Mr. Cady, Wool referait Colborne à ces Messieurs pour plus amples détails. Ces Msr. corroboraient à Colborne les nouvelles reçues auparavant et de plus l'informèrent de la prise de l'arsenal d'Elizabeth-town, de 1000 fusils, puis que Wool avait pris au patriotes, un canon et des munitions, mais qu'il(W)n'avait pas de forces suffisantes pour proteger la frontière.

Sir John Colborne fait ensuite dans ses dépêches mention de l'infamie de la populace des E. U., puis s'exprime en termes peu flatteurs sur l'obligation qu'il a eu à Wool et autres et dit à lord Glenelg le 19 mars, qu'un grand nombre de canadiens sont à Champlain et désirent rentrer dans la province. Colborne dit qu'ils n'ont pas droit à la clémence, attendu que ce n'est qu'après l'insuccès, qu'ils ont demandé de rentrer; pourtant il va faire des arrangemens pour les recevoir. Colborne transmet en même temps une copie de la lettre de Nelson et Ryan, que lui avait envoyée Wool dans une dépêche que celui-ci écrivit le 13 mars à Colborne, lui mentionnant ce qui est dit plus haut qu'une vingtaine de Canadiens désiraient rentrer. W. les représente, comme des gens pauvres et communs ; et que beaucoup de bien résultera de leur rentrée, vû que les chefs ne les auront plus à leur disposition. W. promet de faire de nouveau tout en son pouvoir pour préserver la paix et la neutralité. Il mentionne dans sa lettre qu'il y a des gens qui feront tout en le... pouvoir pour engager les deux nations dans une guerre. Le porteur est M. Whiteside, qui doit donner de plus amples informations à Colborne.

Il y a une note à la copie de la lettre Nelson : "Avec vraie copie de l'original, en ma possession, Troy, Vt. mars 7. Signée, H. B. Sawyers, lieut. de la marine américaine."

Sir J. Colborne, a répondu à cela, qu'il avait reçu les lettres de Wool des 13 et 15 (celle du 15 n'est pas imprimée dans le volume anglais) remercie W. pour cette communication de son intérêt pour les pauvres gens qui ont demandé de rentrer, il s'accorde avec Wool, sur l'inconvenient d'avoir ainsi des gens dont les patriotes peuvent se servir pour faire du mal, et qu'il adoptera de suite les suggestions de Wool, et qu'il permettra aux canadiens de Champlain ou sur la frontière de rentrer, mais il ne veut pas laisser entrer les gens des townships de l'Est. et Colborne finit en disant à Wool qu'un magistrat ira les recevoir a Creek-town les examinera et leur fournira des passeports si toutefois, ils ne paraissent pas de trop *objectionable caracters*.

C'est à peu-près un résumé de ce qui a rapport au général Wool, quant aux magistrats envoyés à Odell-town, deux y furent envoyés pour examiner les gens. Six seulement se présentèrent, mais comme dirent les magistrats, des gens du plus commun et sans influence, et après être venus de Champlain à Odell-town, on les renvoya à Champlain, en attendant la décision de son excellence C., il refusait ce qu'on en fit ensuite. Colborne dit seulement dans une dépêche du 30 mars, que peu de canadiens se sont rendus en vertu de ce qui est dit plus haut. Voici les noms des six Canadiens, Louis et Xavier Dumas, de la Colle, Emilien Roy et Louis Regnier, de l'Acadie, Abraham Bissette de Sery, et Louis Dupuis de P. Edouard.

—ooooo—

Proces Politique.

La Reine *vs.* Nicalas *et al.*—Ce procès a eu lieu enfin. Après une détention de NEUF mois dans la prison commune du district, François Nicolas, Amable Daunais, Joseph Pinsonneau et Gédéon Pinsonneau, accusés du meurtre de feu Joseph Armand dit Chartrand, trouvé mort dans une pointe de bois l'automne dernier pendant l'insurrection, ont été traduits à la barre de la cour du banc du roi ayant juridiction criminelle le jeudi 6 courant, et acquittés le lendemain par le jury. Comme les détails de ce procès interessant ont été publiés déja dans la *Quotidienne* et que tous les débats vont l'être par nous sous peu de jours, dans un pamphlet, nous nous dispenserons de les rapporter ici. Une ou deux erreurs se sont glissées dans le rapport de la *Quotidienne* à l'égard des noms des jurés, que voici correctement :

Charles Rivet, *président*, Antoine Paré, Joseph Damour, Francois Barbeau, André Bouthiller, Hubert Chagnon, Michel Cadieux, Joseph Perras, Antoine Normandin, Charles Morin, Francois Boyer et Pierre Corbeil.

MM. Walker et Charles Mondelet étaient les défenseurs.

Ce procès a créé le plus grand intérêt. Une affluence considérable se porta au Palais-de-Justice pendant les deux jours qu'il a duré. Le verdict des jurés fut accueilli avec enthousiasme par tous ceux que des préventions bureaucratiques n'avaient pas aliénés contre les accusés.

Quand nous parlons d'enthousiasme, nous ne voulons pas dire qu'il se manifesta par de bruyans applaudissemens, mais qu'il était dans tous les cœurs canadiens comme on pouvait facilement s'en apercevoir. La mort d'un homme, quel qu'il soit, ne doit jamais être une occasion de réjouissance, et les Canadiens moins que tout autre peuple, peut-être, pourraient l'envisager autrement, encore qu'elle eût pour la justifier ou seulement l'excuser le prétexte le mieux fondé. La soif du sang n'a jamais dévoré les Canadiens, dont l'urbanité, la douceur et le sentiment religieux sont passés en proverbe. Ceux qui prêchent le meurtre, comme on ne cesse de le faire journellement dans de certains journaux, dans le *Herald* par exemple, n'ont toujours été à leurs yeux qu'un objet d'horreur. Si Nicolas et les autres accusés ont pu inspirer tant d'intérêt à leurs compatriotes, c'est parce qu'ils ne voyaient en eux que des hommes politiques, le reste de ces victimes offertes en holocauste sur l'autel de leur patrie, et dont le plus grand tort était de la trop aimer ; et si leur délivrance, après 9 mois d'emprisonnement, leur ont causé de la joie ce n'est assurément pas parce qu'ils voyaient des meurtriers échappés au juste châtiment des lois, mais d'abord des Canadiens injustement persécutés, lorsque tant d'autres plus criminels jouissaient en liberté des faveurs que mérite seule la vertu : et, en second lieu, des hommes, leurs semblables, complétement lavés d'une tache qu'on voulait leur imprimer, et déclarés innocens par le jugement de leurs PAIRS de ce dont on les avait accusés. Voila comme il faut interpréter les sentimens de la satisfaction que durent laisser percer les Canadiens et tout citoyen honnête et impartial.

Le *Herald* de samedi contient une sortie contre les Canadiens en général et les accusés en particulier. On pense bien qu'il n'épargne pas Messieurs les jurés. Mais la réputation de sanguinaire que ce journal s'est acquise par ses inconcevables dénonciations, ses appels constans au meurtre et à la proscription des habitans du pays, qu'il croit flétrir en leur reprochant leur origine française, nous défend d'y ajouter plus d'importance que la chose ne le vaut. Si ce n'était qu'il puisse en imposer quelque part nous n'y ferions aucune attention, tant nous sommes habitués au caractère équivoque de ce journal. Ce qu'il importe de noter, c'est que comme son parti n'est *loyal* qu'à condition de suprématie sur le peuple du pays, il menace toujours le pouvoir de s'en dépouiller chaque fois qu'elle se trouve compromise.

Les journaux de cette trempe ne manquent jamais l'occasion de déprimer nos voisins des Etats-Unis chaque fois qu'il y arrive quelque chose qui n'est pas bien d'accord avec les lois. Cependant, si on avait agi d'après les conseils inqualifiables du *Herald* par rapport au procès qui vient de se terminer par l'acquittement des derniers prisonniers politiques, moins un, mis à part dans une catégorie exceptionnelle en vertu de la proclamation et de l'ordonnance dites d'*amnistie*, il est plus que probable qu'on aurait vu s'exercer ici les lois à la Lynch. Il y a des gens qui voient tout d'un côté seulement.

—ooooo—

Sous le titre d'*imposture éhontée*, mis audessus d'un article assez curieux, la *Gazette de Québec* reproduit du *Canadien* la